

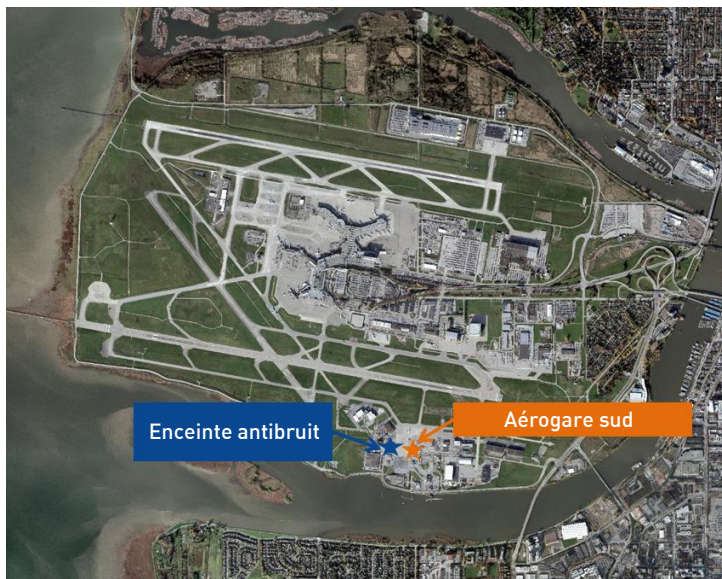
POINTS FIXES DE MAINTENANCE ET ENCEINTE ANTIBRUIT

Les moteurs d'aéronefs sont des systèmes mécaniques complexes qui requièrent un entretien régulier pour affronter les rigueurs du service opérationnel. Afin d'assurer un niveau élevé de sécurité, Transports Canada a établi des normes d'entretien sévères, et exige des exploitants qu'ils testent les moteurs et leurs éléments avant que l'aéronef ne soit remis en service. Ces tests sont appelés « points fixes de maintenance ».

La durée du point fixe de maintenance et le réglage de la puissance du moteur durant celle-ci dépendent des systèmes vérifiés. Le personnel d'entretien tente de réduire la durée des points fixes puisqu'ils impliquent la combustion de carburant et l'usure des éléments du moteur.

Puisque la plupart des aéronefs sont en service opérationnel le jour, les travaux de maintenance ont souvent lieu la nuit, quand le personnel a accès aux aéronefs. Comme les exploitants se préparent à remettre les aéronefs en service le lendemain matin, certains points fixes ont lieu la nuit et tôt le matin.

Afin de gérer le bruit causé par les points fixes de maintenance, l'Administration de l'aéroport de Vancouver tient à jour une directive relative aux points fixes. Elle comprend des procédures à propos de la manière de procéder aux points fixes, à quel endroit et à quel moment. Conformément à la directive, les exploitants doivent téléphoner au service des opérations aéroportuaires d'YVR et demander que soit approuvé leur point fixe. Si celui-ci est approuvé, l'exploitant se voit assigner un emplacement précis du terrain d'aviation ainsi qu'un cap. L'emplacement et le cap visent à assurer que le point fixe est mené de manière sécuritaire et à réduire le dérangement causé par le bruit pour les personnes vivant dans le voisinage immédiat de l'aéroport. La nuit, le nombre d'emplacements approuvé est encore plus restreint afin que les aéronefs soient placés le plus loin possible des zones peuplées.



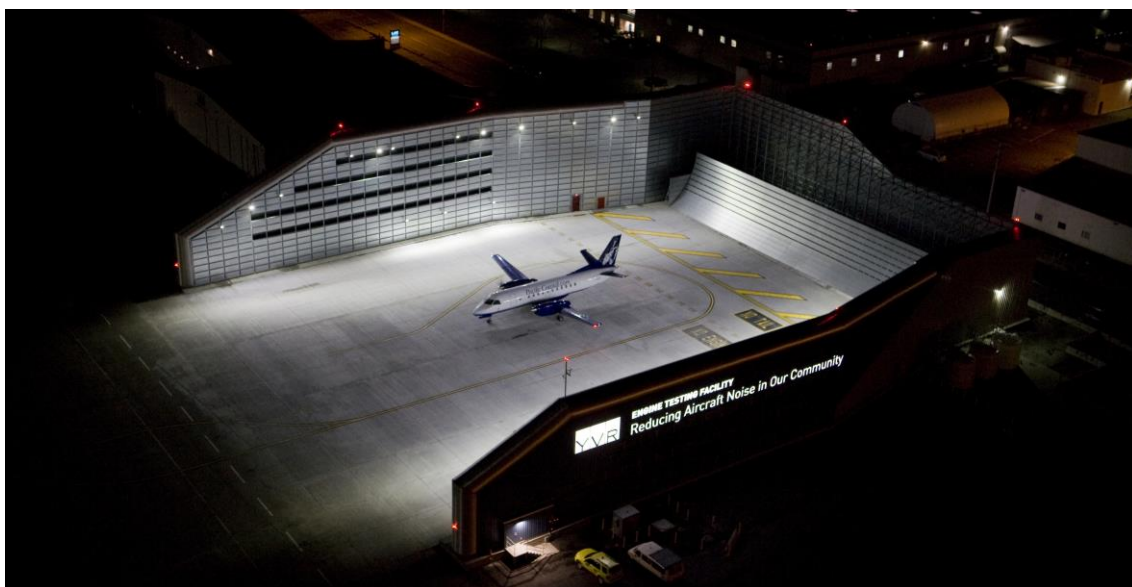
En outre, l'Administration de l'aéroport de Vancouver a terminé, en janvier 2012, la construction de la première enceinte antibruit au Canada, et ce, afin de réduire encore plus, pour la communauté, l'exposition au bruit causé par les points fixes. L'enceinte antibruit est une installation dotée de trois côtés et d'un toit ouvert, dont les murs sont conçus pour absorber et rediriger le bruit des aéronefs qui y sont entretenus.

L'enceinte antibruit d'YVR est située à côté de l'aérogare sud.

L'emplacement a été choisi parce qu'il est près de plusieurs bases de maintenance du côté sud de l'aéroport et que, de tous les emplacements évalués, c'était celui qui permettait le mieux de réduire le bruit.

Les murs de l'enceinte sont faits d'acier et sont recouverts d'à peu près 2 000 panneaux absorbant les sons. Ces derniers permettent d'atteindre des réductions du bruit de l'ordre de 10 à 15 dB (décibels). Ainsi, l'enceinte antibruit se veut l'emplacement principal où mener les points fixes de forte puissance du côté sud de l'aéroport, en particulier la nuit.

Même si l'enceinte peut accueillir des aéronefs de la taille d'un B757, les principaux utilisateurs de l'installation sont de petits aéronefs-navettes à deux hélices comme le Saab 340 et le Beechcraft 1900.



Malgré les efforts d'atténuation des bruits causés par les points fixes de maintenance, ces derniers restent perceptibles par la communauté, puisque les aménagements résidentiels sont très près de l'aéroport et que les caractéristiques de ces bruits sont très complexes.

Si les activités d'un point fixe de maintenance vous dérangent, vous pouvez téléphoner au 604-207-7097 et parler à un conseiller des activités aéroportuaires d'YVR. Grâce aux renseignements que vous fournissez, le service chargé des activités aéroportuaires d'YVR pourrait envoyer un employé enquêter sur les activités du terrain d'aviation.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le service responsable de la gestion du bruit d'YVR à l'adresse suivante : noise@yvr.ca.